

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	476
Artikel:	Les femmes et la Société des Nations
Autor:	Kurz, Andrée
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-le-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER 8.— 40 centimes

Le numéro 0.25 Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir de Juillet, il est
dû d'abord des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de
l'année en cours.

ANNONCES

Donner à la femme
plus de liberté, lui faire
simplement justice sera,
j'en suis convaincue, con-
tribuer pratiquement à
résoudre nos graves ques-
tions sociales.

Joséphine BUTLER.



Association suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 MAI 1936

XXV^e Assemblée Générale à MONTREUX

ORDRE DU JOUR :

SAMEDI 23 MAI, à 15 heures: Assemblée générale publique à l'Hôtel HELVÉTIE, avenue du Kursaal, 2.

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. Rapport financier.
4. Cotisation 1936/37.
5. Election du Comité central, de la présidente, des vérificatrices des comptes.
6. Rapport de la commission de crise.
7. Rapport sur la presse féministe.
8. Concours pour la jeunesse.
9. Cours de vacances.
10. Divers et propositions individuelles.

A 17 h.:

Estimation de la valeur économique éventuelle du travail de la femme dans son ménage

Causerie par M. le Dr. M. MURET (Lausanne) suivie de discussion

A 19 h.: Souper à volonté à l'hôtel Helvétique (dep. fr. 1.50) ou dans les hôtels.

A 20 h.: Soirée familiale à l'hôtel Helvétique. Thé offert par la Section de Montreux.

DIMANCHE 24 MAI.

A 7 h. et à 8 h. 30: Messe à l'Eglise catholique romaine.

A 9 h.: Culte protestant à la Chapelle de l'Eglise libre, par Mme L. Monod, suffragante de la paroisse St-Paul, à Lausanne.

A 10 h. 15: Assemblée publique à l'Hôtel Suisse (en face de la gare).

Les Conseillères Municipales privées en France

Mme VALLÉ-GENAIRON, présidente de la Fédération suffragante du Sud-Est de la France

Le Droit prime la Force

M. le professeur E. BOVET (Lausanne)

A 12 h. 15: Départ pour LES AVANTS en train spécial Montreux-Oberland-Bernois (fr. 1.70 aller et retour).

A 13 h. 15: Repas officiel au Grand Hôtel des Avants (fr. 3.30). Le café sera offert par la commune de Montreux.

L'après-midi, cueillette des narcisses aux Avants et retour à volonté pour les trains du soir.

* * *

Les délégués sont priés de se trouver samedi dès 14 h. 30 à l'Hôtel Helvétique pour y échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés: (Les prix s'entendent pour la chambre, le petit déjeuner et le service, eau courante partout) : Hôtel Suisse, fr. 7.—; Splendid, fr. 6.60; Palmiers, fr. 6.30; Mirabeau, fr. 6.—; Dent du Midi, fr. 5.50; Regis, fr. 5.25; Helvétique (sans alcool), fr. 5.— (côté du lac, fr. 5.50); Londres et Parc-et-Lac, fr. 5.—; Joli Site, fr. 4.50 (côté du lac, 5.—); Bon Accueil, fr. 4.50. Arrangements pour le week-end.

Les participants sont priés de retenir directement leur chambre. Pour le billet et le repas aux Avants, ils voudront bien s'inscrire avant le 20 Mai auprès de Mme M. KAMMacher, le Royal, Clarendon-Montreux. Celle-ci peut disposer de quelques chambres simples au prix de fr. 2.50, petit déjeuner compris.

N. D. L. R. — Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices sur cette Assemblée, dont l'importance pour les idées que nous défendons n'échappera à personne, du fait, soit des sujets traités, soit des discussions qui s'engageront, soit encore des personnalités féministes qui se rencontreront à cette occasion. Trop souvent, nous entendons exprimer le regret que des réunions féministes, qui réveillent l'intérêt et stimulent l'activité, soient convoquées à l'autre bout de la Suisse et rendent ainsi difficile la participation des Suisses romandes, pour ne pas engager chaleureusement dès maintenant chacun et chacune à mettre à part les dates des 23 et 24 mai afin de se rendre à Montreux.

La campagne suffragiste

Autour des élections françaises

La France a voté le 26 avril et le 2 mai pour le renouvellement de la Chambre des Députés. On sait que plus de 4800 candidats se sont présentés pour repouvoir à 618 sièges. Un record. «A part ça, ironisait dans sa manchette un quotidien parisien, la fonction parlementaire est discreditée!»

A côté de cette campagne électorale d'une envergure inaccoutumée, les féministes ont, elles aussi, fait entendre leur voix avec force en faveur du suffrage féminin. Jamais encore leur action n'avait pris une telle ampleur.

A Paris, cinq Associations féministes ont mené campagne dans toutes les règles de l'art: la Ligue française pour le droit des femmes, qui préside Mme Maria Véronne; l'Union française pour le

suffrage des femmes (présidente, Mme Brunsvicq); le Comité national des femmes contre la guerre et le fascisme (présidente, Mme Duchêne); l'Union féminine civique et sociale (présidente, Mme Butillard); et enfin, la Femme nouvelle (présidente, Mme Louise Weiss), qui concentra son activité dans le V^e arrondissement.

Les moyens de propagande ne manquèrent pas de diversité: action de soutien de candidats réels, féministes éprouvés; candidatures masculines, bénévolement consenties, en faveur desquelles des réunions électorales furent tenues comme pour aboutir à une élection, sans toutefois qu'un scrutin (fictif aussi) ait été organisé; et enfin, pour le V^e arrondissement, deux candidatures féminines pour lesquelles on vota symboliquement: ce fut là la campagne de la «Femme nouvelle».

En France, la présentation dans chaque circonscription de candidats masculins donne droit à des panneaux d'affichage, qui procurent ainsi la possibilité d'une propagande méthodique. Ce fut

donc de ce système qu'usèrent les principales Associations féminines, étendant leur action non seulement sur l'agglomération parisienne, mais encore dans leurs sections départementales.

A l'œuvre

La Ligue française pour le droit des femmes présentait à Paris 39 candidats fictifs (un par circonscription), de toutes professions et conditions sociales: médecin, ingénier, avocat, employé de commerce, ancien cheminot, homme de lettres, artiste peintre aussi bien que peintre en bâtiment, etc. La moyenne étant calculée de 30 panneaux par circonscription, ce sont 1100 à 1200 panneaux qu'il s'agissait de couvrir. Or, la Ligue avait fait imprimer deux affiches, l'une d'ordre général pour la revendication des droits politiques, l'autre portant le nom du candidat et l'ensemble de son programme, qui n'était autre que celui de la Ligue. Au total 2400 affiches à coller. Tout ce travail a été effectué en une semaine par des équipes de lieutenantes dévouées. Il s'y ajoutait la pose de petits papillons annonçant les réunions de quartiers.

C'est ainsi que fut faite un soir, en auto, une tournée de banlieue de 480 km., avec tous les méandres qu'elle comportait, pour placer 350 affiches; et qu'il ne fut pas rare pour ces lieutenantes d'arpenter Paris à raison de 4 à 5 km. à pied, le pot à colle au bout d'un bras et le rouleau d'affiches sous l'autre. En plus d'une économie non négligeable de 6000 à 8000 fr. fr., ces tournées furent l'occasion d'une excellente propagation par la distribution de tracts, par les discussions qui ne manquèrent pas de s'engager entre les collèuses et les bâdauds aussi rassemblés. Ces collèuses elles aussi, comme les candidats, se recrutaient dans tous les milieux: employée de commerce, artiste, assistante d'un laboratoire de chimie, présidente d'une Fédération de veuves de guerre. Dans la circonscription qui leur était dévolue, les afficheuses surveillaient leurs panneaux, renouvelaient l'affichage, et se tenaient au courant des réunions électorales; elles y assistaient pour distribuer des tracts et intervenir au moment opportun en posant des questions précises aux candidats qui faisaient une profession de foi féministe (c'est si facile en période électorale, et assez bien porté actuellement): «Vous engagez-vous à faire déposer dans les six mois un projet de loi à la Chambre, accordant aux femmes le droit de vote?» Puis: «Vous engagez-vous à renouveler de trois en trois mois cette demande, si elle n'est pas ratifiée par le Sénat?...»

MAY BORLOZ.

(La suite en 3^e page.)

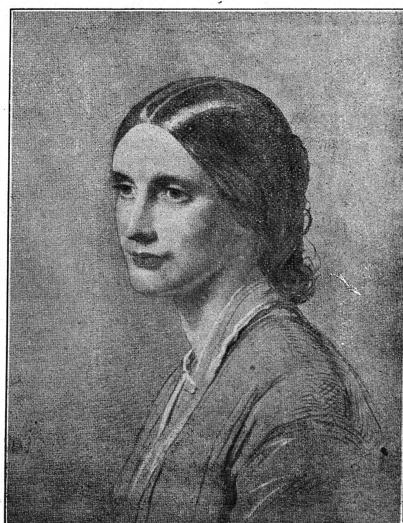


Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes et des enfants

Le Comité qui s'occupe à la S.D.N. de cette question vient de siéger à Genève du 20 au 27 avril, sous la présidence de Mme le Dr. Estrid Hein (Danemark). Les quinze gouvernements membres du Comité s'y étaient fait représenter par un ou deux délégués (souvent des femmes) et sept assesseurs sur huit étaient aussi présents à l'appel, sans parler des éminents experts juridiques et médicaux qui renforçaient leurs rangs. C'est donc un important état-major qui se mit au travail pour chercher à résoudre quelques-uns des problèmes les plus graves que rencontre la lutte contre l'immoralité.

Un volumineux rapport sur les mesures tendant au relèvement des prostituées majeures, dû à M. Cohen (Association juive de protection), fit tout d'abord l'objet d'une étude approfondie. L'enquête avait porté sur les antécédents de 2500 femmes environ, dans une vingtaine de pays. Il est ressorti de cette riche documentation que beaucoup d'entre elles avaient quitté l'école avant l'âge réglementaire, qu'elles avaient tendance à changer souvent d'occupation, que le pourcentage de celles qui quittaient jeunes leur foyer semble être très élevé, que le milieu familial de la plupart d'entre elles était pire au point de vue de l'atmosphère morale qu'au point de vue matériel, et que relativement peu d'entre elles étaient vraiment normales. Le Comité a également noté le fait que la naissance illégitime semble rarement être un facteur qui pousse une femme à la prostitution, mais que, d'autre part, le fait d'avoir eu un enfant illégitime incite souvent la mère à chercher dans la prostitution un gain pour l'élever. Les dangers du service domestique ont été relevés également, et l'on a estimé qu'ils proviennent principalement du fait que l'intéressée est appelée à vivre dans un milieu social différent du sien, de la solitude morale qui en découle, ainsi que de l'absence de récréations après les longues



A l'occasion d'un cinquantenaire :

Joséphine Butler

(voir article en 3^e page)

Cliché Mouvement Féministe

heures de travail. Les efforts faits par les Associations féminines pour remettre en honneur le service domestique, améliorer les logements et les loisirs des employées de maison, et étendre les lois protectrices en leur faveur, méritent donc d'être appuyés. « Mieux vaut prévenir que guérir » a été le *motto* de toutes les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet. Il s'agira donc, dans les années qui viennent, d'étudier la question de la préservation morale, en se servant pour cela des données précieuses de l'enquête sur les causes profondes de la prostitution.

En vue du relèvement moral et social des prostituées, on devrait surtout avoir recours aux services d'assistances sociales spécialisées, en particulier dans la lutte contre le péril vénérable, car elles ont eu l'occasion d'entrer en contact avec les prostituées et peuvent facilement attirer leur confiance. Le débat a montré que l'instruction donnée dans une institution fait partie intégrante de tout plan de relèvement et offre le moyen de sortir les femmes de leur ancien milieu et de les former en vue d'une occupation régulière. Le Comité est tombé d'accord sur les obstacles qui s'opposent au relèvement, par exemple l'activité des souteneurs et la réglementation du vice dans les pays où celle-ci existe. Les gains élevés des prostituées ont été considérés comme une cause spéciale de difficultés, car un travail ne pourrait probablement jamais être financièrement aussi avantageux, mais on a estimé qu'une activité convenablement rémunérée, jointe au sentiment nouvellement acquis de la dignité personnelle et du respect de soi-même, réussirait à attirer celles qui sont désireuses de recommencer leur vie.

Une des questions les plus importantes de l'ordre du jour était la répression des agissements des souteneurs. Il y a déjà plusieurs années qu'une Convention internationale est à l'étude, mais sa réalisation a été retardée, vu la difficulté de définir le terme de « souteneur » ou de punir « tout individu qui exploite la débauche d'autrui » sans frapper du même coup les tenanciers de maison, ce que les pays réglementaristes ne peuvent admettre. Un sous-comité juridique a été à l'œuvre durant l'hiver, et a présenté au Comité un projet de Convention, qui a de nouveau suscité une vive discussion parmi ses membres. Certains d'entre eux pensaient que cette Convention devait tenir compte des législations nationales déjà en vigueur, afin de pouvoir être appliquée par le plus grand nombre possible de pays; d'autres étaient d'avis qu'il fallait prendre pour base de la Convention la législation des pays abolitionnistes, les pays réglementaristes ayant toute la possibilité de faire une réserve lors de la ratification, si leurs lois nationales ne sont pas encore à la hauteur de la législation internationale. C'est cette dernière thèse qui finalement l'a emporté à l'unanimité, et nous ne pouvons que nous réjouir à la pensée que cette Convention, si elle est acceptée par les gouvernements, leur permettra d'atteindre les agents les plus cyniques de la prostitution et de la traite.

Les autorités centrales des pays d'Orient tiendront une Conférence à Bandoeung (Java), en février 1937, pour rechercher les meilleurs moyens de lutter contre la traite révélée

par l'enquête de la Société des Nations. On y étudiera la possibilité d'abolir les maisons de tolérance en Orient, celle d'une collaboration plus étroite entre les autorités centrales, comme entre les autorités et les organisations privées, l'emploi d'un plus grand nombre de femmes dans la police, le contrôle de la migration et la situation des réfugiées russes en Extrême-Orient qui sont déjà ou risquent

de devenir des victimes de la traite. Au sujet de cette dernière question, le Comité a entendu une communication émouvante d'un témoin oculaire parmi ses membres, Dame Rachel Crowdy, prouvant que, depuis l'enquête, la situation tragique de ces réfugiées a encore empiré. Des efforts sont faits actuellement pour trouver l'argent nécessaire à l'envoi en Chine et au Mandchoukouo d'une

agent chargée d'organiser une action de secours. La Fédération internationale des Amies de la Jeune Fille d'une part, une vingtaine d'associations anglaises d'autre part, ont lancé des appels et organisé des conférences pour trouver des fonds. Ceux-ci arrivent lentement, le temps passe et le nombre des victimes augmente... Et dire que ce problème financier sera résolu si tous les membres des grandes associations féminines consentaient à majorer de 10 ct. leur cotisation annuelle. Est-ce vraiment irréalisable ? ...

Comme de coutume, le Comité a pris connaissance du rapport du Secrétaire sur l'état des travaux, des rapports des gouvernements sur la traite et les publications obscènes, et de ceux des organisations bénévoles commentés verbalement en séance par leurs représentants. Les délégués ont exprimé leur grand intérêt pour le travail accompli par les diverses associations et rendu hommage à Josephine Butler, qui en a été l'inspiratrice.

Le Comité, qui avait déserté l'ancien Secrétariat du quai Wilson pour tenir ses séances publiques dans le bâtiment de la Conférence du Désarmement, eut pourtant l'honneur d'étreindre, lors d'une séance privée, le nouveau Palais des Nations. C'était, en effet, la première fois qu'une Commission s'y réunissait. Nous est-il permis d'exprimer le vœu que le bon esprit qui a inspiré ce Comité continue à régner parmi ceux qui, dans le même bâtiment, présideront aux destinées du monde !

Andrée KURZ.



DE-CI, DE-LA

Cours d'esthétique.

Mme Jadwiga Dorosz, docteur en philosophie et privat-docent à la Faculté des lettres, donnera à l'Université de Genève les trois cours suivants: *Introduction à l'esthétique: Les principes fondamentaux* (le mardi à 18 heures, salle 45); *Le développement du sentiment esthétique chez l'enfant* (le mercredi à 18 heures, salle 45); et *L'histoire de l'esthétique* (jeudi à 18 heures, salle 17). Ces cours ont commencé le 21 avril.

Un hommage mérité.

Un Comité vient de se former à Londres pour offrir à Mr. et Mrs. Pethick Lawrence, en témoignage de reconnaissance pour leur activité suffragiste, démocratique, et internationale, leur portrait exécuté par l'une des plus remarquables artistes britanniques contemporaines, Dame Laura Knight, membre de l'Académie Royale de peinture.

Ce Comité, dans la liste des membres duquel nous lissons les noms de nombreux féministes, et notamment de Mrs. Corbett Ashby, notre présidente suffragiste internationale, est également patronné par plusieurs Associations féministes, tant britanniques qu'internationales, ayant leur siège à Londres. C'est dire l'intérêt que l'on porte à cette manifestation qui honore deux vaillants et infatigables pionniers de notre cause. Tous les dons, accompagnés d'une signature, qui figureront dans un « Livre d'or » offert à Mrs. et Mrs. Pethick Lawrence, seront reçus avec reconnaissance par la trésorière de ce Comité, Miss H. Leslie, Glebe House, Glebe Place, Chelsea, Londres, S. W. 3.

Une pionnière : Agnes Jones

Fille d'un colonel anglais, Agnes Jones vécut sa jeunesse en Irlande, ne présentant rien de remarquable physiquement et intellectuellement, mais adorant la nature et se dépensant au service des malades indigents du voisinage. Les feux de tourbe des misérables huttes irlandaises encombrées de gens et de bêtes occasionnaient des brûlures fréquentes et c'était toujours la jeune Agnes qu'on appelait à l'aide.

En 1853, elle fit la connaissance du pasteur Friedner qui dirigeait alors un établissement de diaconesses à Kaiserswerth et elle souhaita vivement être de ses élèves, comme l'avait été Florence Nightingale. Sa mère, imbue d'idées victoriennes sur le travail professionnel des jeunes filles de bonne famille, refusa de lui laisser suivre sa vocation jusqu'en 1862. Agnes alors âgée de trente ans visita des établissements de diaconesses en Suisse, entre autres celui de Saint-Loup, et s'inscrivit à l'Ecole Nightingale de l'hôpital Saint-Thomas à Londres.

De là, au bout d'une année, elle passa à la direction du « Great Northern Hospital » où l'attendait une besogne ardue, rendue plus difficile par l'incompétence des infirmières sous ses ordres.

Dès lors se dessine sa véritable vocation et son grand but: former des infirmières qualifiées pour les diverses services de l'assistance publique, des work-houses, ou asiles de vieillards, d'invalides et d'incapables, qui étaient alors dans un état lamentable. Agnes Jones se donna corps et âme à cette réforme urgente, et, comme surveillante des asiles de Liverpool, accomplit des mi-

Figures et portraits de femmes

Infirmières

A la Croix-Rouge : Marthe Celmins

Mme Marthe Celmins naquit à Dzerbene, en Lettonie. Après avoir achevé ses études secondaires à Riga, elle suivit les cours de la Faculté des sciences naturelles de l'Université de Tartu.

A la déclaration de la guerre en 1914, Mme Celmins prit son diplôme d'infirmière à Riga, et fut ensuite affectée à l'hôpital militaire de Grodno, où elle se voulut au soin des blessés et des malades. Lorsqu'en 1916 il fut procédé à l'organisation d'un hôpital spécial pour les militaires lettons, Mme Celmins fut chargée par le médecin en chef de cet établissement qui, plus tard, fut le fondateur et le premier président de la Croix-Rouge lettone, d'y occuper le poste d'infirmière-chef. C'est en cette qualité qu'elle eut l'occasion de mettre en valeur ses grandes qualités d'organisatrice et de femme de cœur. A cette époque, elle avait déjà une conception très nette des principes fondamentaux du service social moderne dans les hôpitaux: entrer dans la vie même du patient et lui éviter l'influence déprimante de cette atmosphère privée de toute chaleur, propre aux établissements qui ne considèrent que le traitement physique du malade, sans se soucier de son état psychique.

Quand, en 1918, l'armistice mit un terme dans bien des pays aux horreurs de la guerre, la tâche de Mme Celmins ne se trouva pas terminée. En 1919, la Lettonie est attaquée par la troupe de Bermont et la Croix-Rouge lettone procéda d'ur-

gence à l'organisation d'un hôpital à Riga. C'est encore vers Mme Celmins que se tournent les dirigeants pour lui demander de se charger de l'organisation des différents services. En cette circonstance, son mérite fut d'autant plus grand que l'activité de l'hôpital à cette époque était dû à d'infinies difficultés provenant du fait que, par suite des péripeties de la guerre, le matériel de l'hôpital avait été, à différentes reprises, détruit et dispersé.

Puis, la guerre terminée, il s'est agi d'atisser, non seulement parmi les anciens combattants, mais aussi parmi la population civile, toutes les conséquences morales et sociales qui avaient engendrées les maux nés de plusieurs années de guerre. Pour apporter une aide efficace à tous ces malheureux, il fut décidé de créer un organisme social: « Le Conseil des Régions Dévastées ». Mme Celmins fut appelée à diriger cet organisme qui avait pour objet l'assistance aux enfants. Le jeune Etat lettton, absorbé par ces multiples tâches d'organisation, ne pouvait pourvoir au relèvement économique des contrées dévastées. Il lui était impossible d'organiser les secours médicaux et l'assistance sociale. Afin de remédier à cet état de choses, Mme Celmins prit contact avec différentes organisations qui, touchées par la détresse de tant de familles, et particulièrement la Croix-Rouge américaine, offrirent leur appui le plus chaleureux. Grâce à leur intervention, il fut possible d'assurer le ravitaillement, l'habillement et le logement de ces populations dépourvues de tout ce qui est nécessaire à l'existence, d'ouvrir des centres de santé, de créer le système des « parents adoptifs », en faisant appel à la générosité des per-

sonnes de l'étranger. Les centres de santé organisés dans les régions dévastées ont contribué dans la plus large mesure à l'amélioration de la santé de la population. Ici encore, le dévouement de Mme Celmins et de ses collaborateurs fut au-dessus de tout éloge.

Le nom de Mme Celmins est encore attaché au développement du « nursing » en Lettonie. Dans le jeune Etat lettton, tout était à faire dans ce domaine. En 1920, alors qu'elle assumait les fonctions d'infirmière-chef à l'hôpital de Riga, elle organisa dans le cadre de cet établissement sa première école d'infirmières. Bientôt, le gouvernement confia à la Croix-Rouge le contrôle et l'enregistrement des infirmières professionnelles. C'est elle qui élabora les statuts de l'Association des Infirmières de la Croix-Rouge lettton qui, unanimement, lui offrit la présidence de l'Association. Décrire son activité depuis cette date serait faire jour après jour l'istorique du développement de la profession d'infirmière en Lettonie.

Débordant le cadre national, l'activité de Mme Celmins s'est également portée vers les organisations internationales qui favorisent l'essor de la profession de l'infirmière: la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Conseil international des Infirmières. Les grands services rendus par Mme Celmins, au cours des travaux et des réunions de ces deux organisations internationales, ont placé sa personnalité au tout premier rang des grandes figures à qui les infirmières du monde entier sont redévolées des progrès et des avantages attribués à leur profession.

(Service de presse de la Ligue des Croix-Rouges.)